

DESCRIPTIF DE TERRAIN A BATIR
Loi S.R.U.

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :
« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif de ce terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat. »

- LIMITES - Délimitation - Bornage
[] NON DEFINIES
[] Nord [] Sud [] Est [] Ouest [] façades sur voie [] Autres :
[] DEFINIES juridiquement et matérialisées : DELIMITATION - BORNAGE

Nature de la limite Descriptif	Identité du(des) propriétaire(s) riverain(s) ou identification du(des) lot(s) riverain(s)	PROCES-VERBAL de DELIMITATION - BORNAGE ou PLAN à annexer à l'acte		Date du contrôle du bornage effectué par le Géomètre-Expert soussigné
		Date	Nom et adresse du Géomètre-Expert	
Limite NORD	Limite matérialisée par ...	##/##/202#	AMÉNAGÉO URBANISME • INGÉNIERIE Z & Jean-Marc PIERROT PONT-LEVEQUE - CAEN - FALAISE - ARGENTAN 02.31.65.02.20 - contact@amenageo.fr www.amenageo.fr	
Limite SUD	Limite matérialisée par ...	##/##/202#		
Limite OUEST	Limite matérialisée par ...	##/##/202#		
Limite EST	Limite matérialisée par ...	##/##/202#		

- [] Toutes les limites ont été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée est GARANTIE : S = 661 m².
- NB : Plan de division joint.
- [] Une ou plusieurs limites n'ont pas été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée n'est PAS GARANTIE.

Dressé le 2024, par Monsieur Guillaume DOLIGEZ, Géomètre-Expert à Pont-l'Évêque,



AMÉNAGÉO

GÉOMÈTRES EXPERTS • URBANISME • INGÉNIERIE

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

Commune de GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR

Lotissement

Permis d'aménager n° PA 014 304 23 D0003 accordé

Document Provisoire

LOT n° 1	Superficie totale : 661 m²
	Cadastre : ZC n°13p Surface de plancher : 300 m²

PLAN DE VENTE



ZC.13p : 6a 61ca



02 31 65 02 20
contact@amenageo.fr • www.amenageo.fr

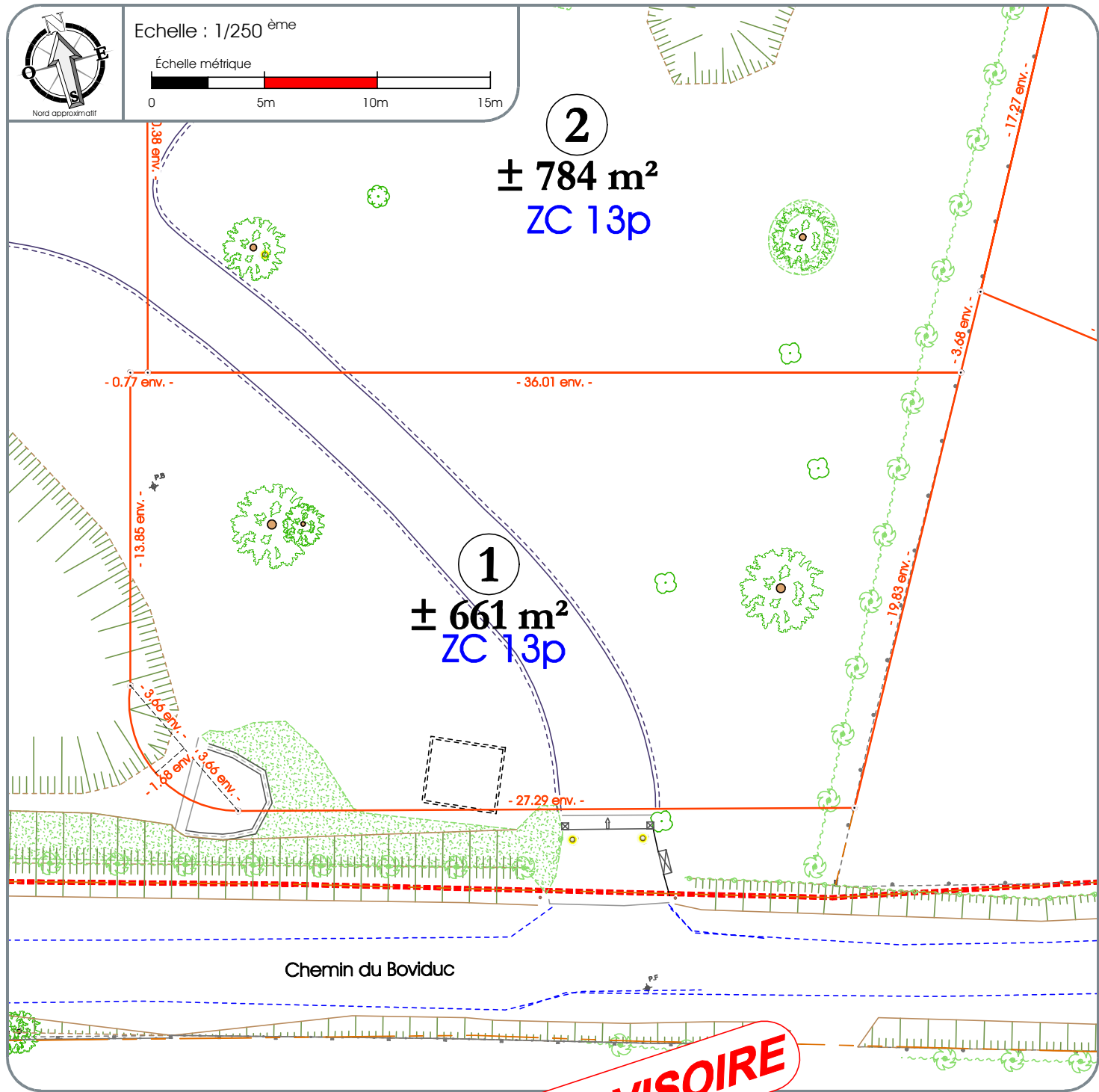
Dossier n° : 3296-23



PONT-LEVEQUE • Bureau principal
CAEN • Bureau secondaire
FALAISE • Bureau secondaire
ARGENTAN • Permanence

Successors de Gervais DOLIGEZ - Gustave LUBAC - Maurice BIZET - Michel BRILLAND - Raymond CLEMENCEAU
SELARL au capital de 160 000€ - RCS Lisieux : 442 135 976 - TVA Intracom: FR764442135976 - NAF7112A - N°inscription OGE : 2002C200010

Modifications	Date	Etabli par
A Création	15.04.2024	L.R.

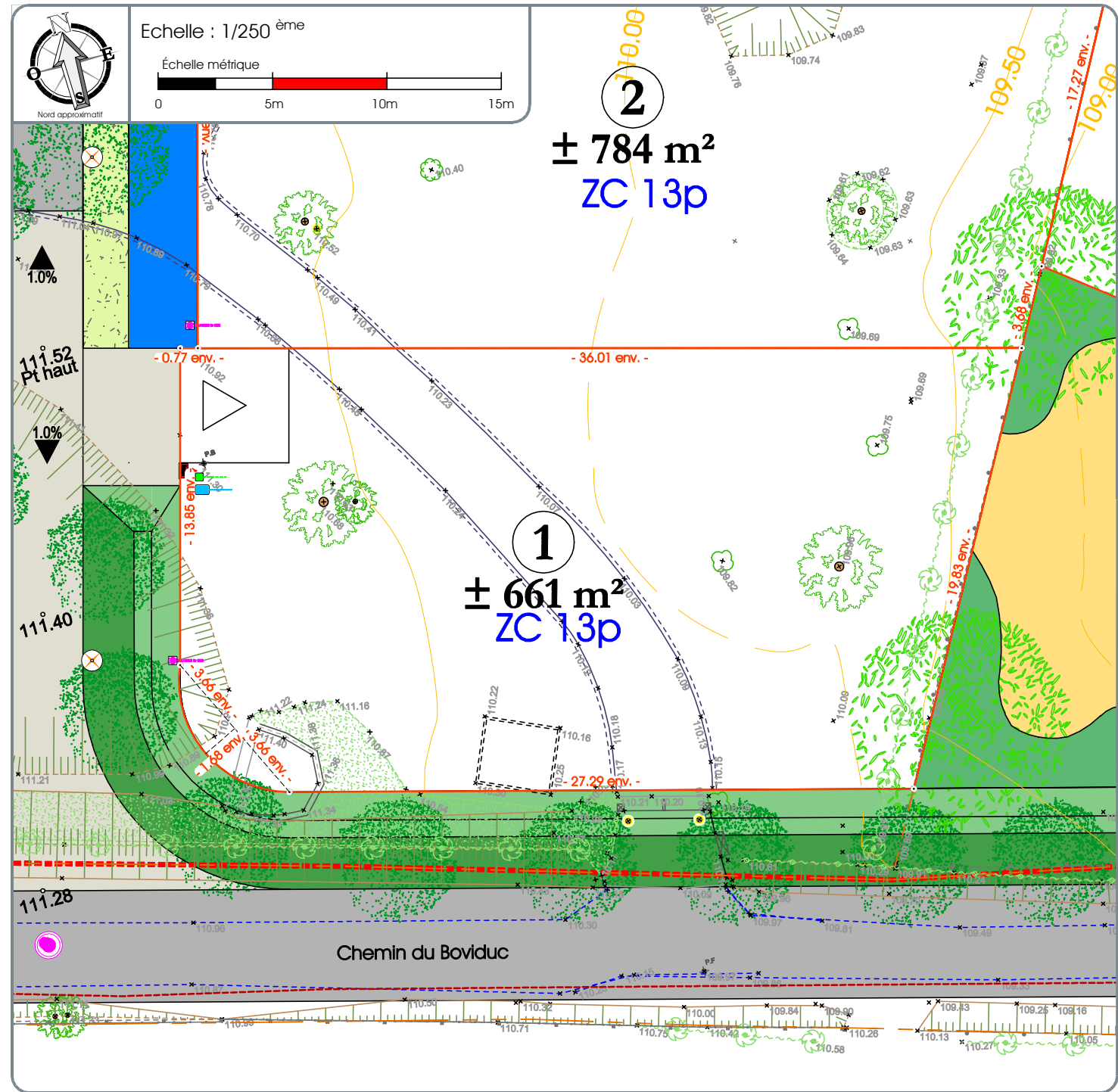


PLAN PROVISOIRE

LEGENDE PLAN DE BORNAGE

- Périmètre du lotissement
- Périmètre des lots
- # Numéro du lot
- ± m² Surface du terrain non garantie
- AC 1p Référence cadastrale
- 10.05- Cote parcellaire (en mètres)
- Les cotes périmétriques et les surfaces ne seront définitives qu'après bornage.
- Repère parcellaire provisoire non matérialisé
- Bo Borne
- Mp Marque de peinture
- Sp Spil (Clou de voûte)
- Ac Angle de clôture
- Am Angle de mur
- Les repères seront mis à jour après bornage du lot.

ZC 13p : 6a 61ca



LEGENDE PARCELLAIRE ET SERVITUDE

- Application cadastrale
- Périmètre des lots
- Entrée caractéristique (emplacement de l'entrée, 1 place de stationnement largeur 5m, longueur max 6.00 m)
- 10.05- Cote parcellaire (en mètres)
- Les cotes périmétriques et les surfaces ne seront définitives qu'après bornage.
- Repère parcellaire provisoire non matérialisé
- Repères parcellaires matérialisés :
- Bo = borne
- Mp = marque peinture
- Sp = spil (clou de voûte)
- Ac = angle de clôture
- Repère parcellaire non matérialisé :
- Am = angle de mur
- Les repères seront mis à jour après bornage du lot.
- Altitude et pente de projet voirie (en mètres)
- 85.57 Cote terrain naturel avant aménagement du lotisseur (en mètres)

Courbes de niveaux du terrain avant aménagement du lotisseur (en mètres) en date du 29 mars 2023

LEGENDE VOIRIE-ESPACES COMMUNS

Pour des raisons techniques, le tracé et la nature des revêtements des bordures et l'emplacement des candélabres pourront varier.

- Enrobé
- Béton
- Terre/ Pierre engazonnée
- Revêtement perméable
- Bande plantée Interface privée/publique
- Noûes / Espaces verts en creux -Végétation hydrophile
- Espaces verts avec végétation hydrophile
- Talus planté
- Massifs arbustifs
- Prairie fleurie

- Prairie soignée
- Espaces comestibles partagés
- Bande engazonnée
- Arbre planté par le lotisseur

- Candélabres
- Poteau incendie
- LEGENDE BRANCHEMENTS
- La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux.
- Boîte de branchement à passage direct
- Boîte de branchement Eaux Usées
- Coffrets électriques
- Coffret gaz
- Citerne eau potable
- Regard télécom

NOTA :

- La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, le lotisseur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
- Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition.
- Les surfaces et les cotes ne seront définitives qu'après le bornage des lots et l'établissement du D.M.P.C.
- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage ou de remblaiement.
- Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.
- Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69.
- Levé topographique en mars 2023

FOND DE PLAN : Document établi suivant le plan de composition (PA4) du permis d'aménager établi par Atelier Lignes et Cocottes urbaines [Réf : "240216 Plan masse Gonneville.dwg"]